

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00155

Numéro SIREN : 437 779 846

Nom ou dénomination : TERMINAL DES FLANDRES

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001481

Bilan aux 31 décembre 2022 et 2021

En euros	Note	Montant brut au 31/12/2022	Amortissements au 31/12/2022	Montant net au 31/12/2022	Montant net au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	(5)	13 538 905	(10 860 032)	2 678 873	2 896 226
Matériel portuaire	(5)	37 895 792	(19 168 757)	18 727 035	19 883 162
Autres immobilisations corporelles	(5)	5 739 772	(3 303 857)	2 435 915	953 259
Immobilisations corporelles	(5)	43 635 563	(22 472 614)	21 162 950	20 836 421
Immobilisations financières	(5)	113 000	(113 000)	0	0
Créances clients et comptes rattachés	(6)	8 492 883	(3 578)	8 489 306	10 462 788
Stocks	(6)	1 398 945	(603 538)	795 407	668 915
Autres créances	(7)	1 064 098		1 064 098	879 636
Valeurs mobilières de placement	(8)	1 929 555		1 929 555	1 929 555
Disponibilités	(8)	18 338 034		18 338 034	13 974 435
Charges constatées d'avance	(9)	114 022		114 022	147 139
Ecart de conversion actif				0	0
Total actif		88 625 006	(34 052 761)	54 572 245	51 795 115

En euros	Note	Montant net au 31/12/2022	Montant net au 31/12/2021
Capital	(10)	18 133 000	18 133 000
Réserve légale	(10)	1 678 714	1 354 338
Report à nouveau	(10)		
Autres réserves	(10)	2 520 569	1 357 424
Résultat de l'exercice	(10)	9 241 392	6 487 521
Subventions d'investissements	(10)	765 577	
Provisions réglementées	(10)	10 425	
Total capitaux propres	(10)	32 349 676	27 332 283
Provisions pour risques et charges	(11)	3 506 438	3 689 596
Emprunts et dettes financières	(12)	7 582 448	8 293 118
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(12)	3 586 640	3 774 238
Dettes sociales et fiscales	(12)	6 900 781	7 706 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(12)	559 857	985 694
Autres dettes	(12)	86 404	13 835
Ecart de conversion passif			
Total passif		54 572 245	51 795 115

Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

En euros	Note	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Chiffre d'affaires	(13)	55 081 455	46 403 557
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		2 741 009	976 865
Autres produits et subventions d'exploitation		90 227	9 564
Produits d'exploitation		57 912 691	47 389 985
Achats et charges externes	(14)	(12 636 840)	(10 702 001)
Salaires, traitements et charges sociales	(16)	(25 959 505)	(22 164 071)
Impôts et taxes		(900 545)	(723 354)
Dotations aux provisions		(2 352 341)	(1 798 847)
Dotations aux amortissements	(5)	(2 608 923)	(2 235 427)
Variations de stocks		159 058	77 773
Autres charges		(153 539)	(270)
Charges d'exploitation		(44 452 636)	(37 546 197)
Résultat d'exploitation		13 460 055	9 843 788
Produits financiers	(15)	2 122	3 132
Charges financières	(15)	(78 521)	(83 565)
Résultat financier	(15)	(76 398)	(80 433)
Produits exceptionnels		359 314	515 096
Charges exceptionnelles		(74 837)	(409 979)
Résultat exceptionnel	(15)	284 477	105 118
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(16)	(1 157 812)	(858 072)
Impôt sur les sociétés	(3) - (17)	(3 268 930)	(2 522 880)
Résultat de l'exercice		9 241 392	6 487 521

« Certifié conforme
à l'original »

TERMINAL DES FLANDRES

Société par actions simplifiée au capital de 18.133.000 Euros
Siège social : 5895 Route du Royaume-Uni, 59279 Loon Plage
437 779 846 R.C.S. Dunkerque

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 27 MARS 2023**

Le 27 Mars 2023, à 11h30, les associés de la Société se sont réunis par visio-conférence sur convocation du président de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle (l'« **Assemblée** »).

M. Laurent MARTENS préside l'Assemblée en sa qualité de président de la Société (le « **Président** »).

Le cabinet ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Sont présents et participent à la réunion :

- La société TERMINAL LINK, représentée par Martin Masson,
- Le GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE « GPMD », représenté par Daniel DESCHODT

Le Président constate que tous les associés étant présents, l'Assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre les décisions selon les majorités statutairement et légalement requises.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que les comptes annuels et leurs annexes,
- Le rapport de gestion du comité de direction et le rapport du commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date,
Le rapport du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 et L.225-38 du Code de Commerce,

APRES AVOIR ETE EXPOSE QUE :

1. Le comité de direction de la Société a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur ces comptes, conformément à l'article 15.3 des statuts de la Société.
2. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les documents relatifs à l'Assemblée ont été mis à la disposition du commissaire aux comptes de la Société dans un temps suffisant lui ayant permis d'exercer sa mission d'audit et d'émettre son rapport sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022 de la Société.

3. Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives ou réglementaires et les stipulations statutaires, permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée, ont été mis à leur disposition avant la date de ce jour.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2022,
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
3. Conventions de l'article L.227-10 du Code de Commerce,
4. Pouvoirs pour formalités.

Puis il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Assemblée, ayant pris préalablement connaissance du rapport de gestion du comité de direction et du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, **approuve** les comptes dudit exercice, comprenant les comptes de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 9.241.392 euros.

L'Assemblée **approuve** également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée **prend acte** du montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 11.782 euros ainsi que l'impôt correspondant.

L'Assemblée **donne** en conséquence quitus, entier et sans réserve, au Président et au Directeur Général de la Société de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, **décide** d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de 9.241.32 euros, augmenté du poste bénéficiaire des autres réserves au titre de l'exercice précédent, soit un bénéfice distribuable de 11.761.961 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Poste « Réserve légale » avant affectation	1.678.714 €
- Poste « Autres réserves » avant affectation	2.520.569 €
- Poste « Report à nouveau » avant affectation	0€

Résultat de l'exercice :

- Bénéfice : 9.241.392 €

Affectation du bénéfice distribuable :

- Affectation partielle au poste « Réserve légale » : 134.586 €
- Distribution de dividendes : 4.000.000 €
- Affectation partielle au poste « Report à nouveau » : 5.106.806 €

Postes après affectation :

- Poste « Réserve légale » après affectation 1.813.300 €
- Poste « Autres réserves » après affectation : 2.520.569 €
- Affectation au poste « Report à nouveau » : 5.106.806 €

Sous réserve d'affectation du résultat 2022 telle qu'indiquée dans la deuxième résolution, le dividende ressort à 160 euros par action et sera payé au plus tard le 30 juin 2023.

L'Assemblée prend acte qu'il a été distribué un dividende de 5.000.000 euros au titre de l'exercice 2021, 3.500.000 euros au titre de l'exercice 2020 et 3.800.000 euros au titre de l'exercice 2019.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée, après avoir pris préalablement connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L227-10 du Code de Commerce, **approuve** les conclusions dudit rapport.


QUATRIEME DECISION – POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les associés présents.

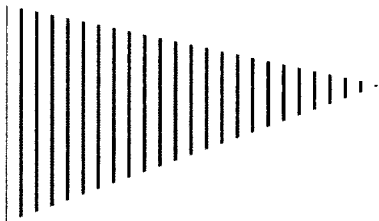
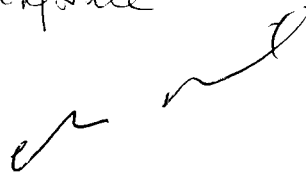

Le Président de Terminal des Flandres
M. Laurent MARTENS


La Société **TERMINAL LINK**
Associée
Représentée par
M. Martin Masson

Le **GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE**
Associé
Représenté par
M. Daniel DESCHODT



"Certifié conforme
à l'original"



Terminal des Flandres

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Terminal des Flandres

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Terminal des Flandres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Terminal des Flandres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 10 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Yves Chardin

Terminal des Flandres S.A.S.

Annexes des Comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022 en euros

Terminal des Flandres S.A.S.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 18.133.000 euros
Siège social : Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON PLAGÉ
437 779 846 R.C.S. Dunkerque

Sommaire

Compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021	3
Bilan aux 31 décembre 2022 et 2021	4
Note 1 – Présentation de la société	5
Note 2 – Activité de la Société	5
Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables	5
Note 4 – Faits majeurs de l'exercice	8
Note 5 – Actif immobilisé	8
Note 6 – Créances et stocks	10
Note 7 – Autres créances	10
Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités	11
Note 9 – Charges constatées d'avance	11
Note 10 – Capitaux propres	11
Note 11 – Provisions pour risques et charges	11
Note 12 - Dettes	12
Note 13 – Chiffre d'affaires	14
Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes	15
Note 15 – Résultat financier et exceptionnel	15
Note 16 – Intéressement et Participation	16
Note 17 – Situation fiscale	16
Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées	16
Note 19 – Engagements hors bilan	17
Note 20 – Identité de la société consolidante	18
Note 21 – Rémunération des dirigeants	18
Note 22 – Effectif moyen	18
Note 23 - Evénements post clôture	18

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2022

Note 1 – Présentation de la société

« Terminal des Flandres » (la Société) a été créée en date du 20 avril 2001 et immatriculée au registre du commerce sous le numéro R.C.S. Dunkerque 437 779 846.

Sa forme juridique est une « Société par Actions Simplifiée »

Son actionnariat est réparti de la manière suivante :

- Terminal Link S.A.S (Terminal Link): 91%
- Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD): 9%

Son siège social est situé au Port Ouest de Dunkerque 59279 LOON-PLAGE.

Note 2 – Activité de la Société

Les activités de la Société s'exercent principalement dans le secteur de la manutention portuaire.

Note 3 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été appliqués, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les règles d'évaluation des principaux postes du bilan

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les frais de constitution,
- le fonds de commerce,
- les apports en jouissance,
- les logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Famille d'immobilisations	Nature d'immobilisations	Durée d'amortissement
Frais de constitution	Frais d'établissement	5 ans
	Frais de constitution	5 ans
Logiciels	Logiciel micro-ordinateur	1 an à
	Progiciel	5 ans
Apports en jouissance	Apport en jouissance	Durée d'amortissement selon durée réelle d'utilisation de 7 à 32 ans
Fonds de commerce	Fonds de commerce	10 ans

Les immobilisations corporelles se composent des éléments suivants :

- aménagements et agencements de terrains,
- constructions,
- installations techniques,
- matériels et outillages,
- matériels de manutention,
- matériels de transport,
- matériels informatiques,
- mobiliers de bureau.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition¹, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées.

¹ Pour les portiques ZPMC 4 et 5, ont été intégrés en coût d'acquisition les frais financiers des prêts qui ont permis l'acquisition de ces investissements.

Les règles d'amortissements se rattachant à ces immobilisations se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Type immobilisations	Nature immobilisations	Durée amortissement
Aménagements et agencements de terrains	Clôtures (glissières béton)	20 ans
	Terre-pleins	10 ans
Constructions	Constructions	20 ans
	Constructions légères	10 ans
Installations à caractère spécifique	Matériels sensibles (installation téléphonique, électrique, informatique, ...)	5 ans
	Installation en dur (station carburant, nettoyage)	10 ans
	Portiques maritimes	durée réelle d'utilisation (32 ans) ²
	Installation durable (Rail de circulation, pour ponts, ...)	durée réelle d'utilisation 5 à 16 ans
Matériels de manutention	Pièces pour matériels de manutention	durée réelle d'utilisation 3 à 8 ans
	Nacelles, Palonniers, Spreaders	durée réelle d'utilisation 7 à 10 ans
	Elévateurs, Stackers et Tracteurs portuaires	8 ans
	Remorques portuaires	10 ans
Matériels et outillages	Matériels à mains (tronçonneuses, agrafeuses, tendeurs, ...)	2 ans
	Autres matériels	5 ans
Agencements		durée réelle d'utilisation 5 à 10 ans
Matériels de transport	Utilitaire d'occasion	2 ans
	Utilitaire neuf ou Véhicule Particulier d'occasion	5 ans
Matériels électronique & informatique		durée réelle d'utilisation 1 à 8 ans
Mobiliers de bureau		durée réelle d'utilisation 1 à 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'entrée.

Stocks

La valorisation des stocks a été effectuée suivant la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes en monnaie étrangère font l'objet d'un ajustement sur la base des cours officiels des devises concernées à la date de clôture ou sur la base du cours garanti en cas de couverture de change.

Valeurs mobilières de placement

La Société a recours à des OPCVM pour le placement de ses excédents de liquidités. Ces instruments sont comptabilisés au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan est inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une dépréciation ; dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas comptabilisée mais elle fait l'objet d'une réintégration fiscale.

² Les portiques maritimes sont amortis sur 32 ans pour la structure, 16 ans pour l'électricité et la peinture et 8 ans pour la guirlande ou le porte-câbles.

Provisions pour Risques et Charges

Des provisions pour risques et charges sont notamment constituées pour faire face aux conséquences négatives pour l'entreprise d'engagements contractuels, d'obligations légales, réglementaires ou implicites.

Les engagements de retraite et les engagements liés aux primes de médailles du travail sont couverts par des provisions conformes à l'étude réalisée par le cabinet Mercer selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses actuarielles :

Date d'évaluation :	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Taux d'actualisation :	4,00 %	1,00 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme :	2,00 %	1,50 %
Taux de progression des salaires :	2,00 %	2,00 %

Hypothèses démographiques :

Table de mortalité : TH/TF 00-02

Hypothèses de départ : départ à l'initiative du salarié

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices calculée représente 3 033 481 euros au titre de l'exercice 2022 (2 523 627 euros en 2021). La Société enregistre les impôts différés dans ses comptes consolidés pour les besoins de Terminal Link.

Note 4 – Faits majeurs de l'exercice

- Augmentation continue de l'activité de manutention, liée à:
 - Renforcement des escales de lignes existantes (FAL, NEFWI),
 - Fort développement de l'activité de transbordement à Dunkerque avec essor de plusieurs lignes feeders,
 - Activité très soutenue et régulière tout au long de l'année,
- Désorganisation des chaînes logistiques globale avec, en particulier, de grands ports européens saturés, des escales fréquemment hors de leur programme habituel et de nombreux challenges pour évacuer les containers des terminaux par route ou par mer,
 - Cette congestion des ports européens a également généré d'inhabituels revenus de stockage des containers, qui ont stationné un nombre anormalement élevé de jours sur le terminal avant évacuation par voie terrestre,
 - Augmentation continue des heures de travail sur le port, d'où l'effort de recrutement en 2022 (en CDI, CDD et dans la force d'appoint),
 - Acquisition d'engins de manutention supplémentaires,
 - Publication d'un décret amiante le 28 décembre 2021, qui repousse de 1993 à 2004 les années de prise en charge du travail des dockers par les dispositifs amiante, ce qui aura des impacts significatifs sur l'âge de départ en retraite des dockers et les coûts économiques afférents à supporter par la Société.
 - Fin du contrôle fiscal en cours portant sur les exercices 2018 à 2020, avec règlement d'un montant total de rectification d'impôts de 235 841 euros.

Note 5 – Actif immobilisé

Les valeurs brutes des immobilisations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Acquisitions & mises en service	Cessions & mises hors service	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	826 388	128 234		954 622
Apports en jouissance	6 996 593			6 996 593
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
Immobilisations incorporelles en cours	42 240	130 415	(131 489)	41 166
Total immobilisations incorporelles	13 411 745	258 649	(131 489)	13 538 905
Agencements et aménagements terrains		231 841		231 841
Constructions	1 655 593	28 715		1 684 308
Installations techniques, matériels & outillages industriels	36 997 292	910 031	(11 531)	37 895 792
Installations générales, agencements, aménagements	734 478	8 410		742 888
Matériels de transport	222 522	76 307	(29 766)	269 063
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	1 051 807	144 289	(1 128)	1 194 968
Immobilisations corporelles en cours	384 338	2 460 992	(1 228 626)	1 616 704
Total immobilisations corporelles	41 046 030	3 860 584	(1 271 051)	43 635 563
Autres participations	113 000			113 000
Total immobilisations financières	113 000	0	0	113 000
Total actif immobilisé	54 570 776	4 119 233	(1 402 540)	57 287 469

Les amortissements et dépréciations ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Diminutions	Clôture
Frais d'établissement	46 524			46 524
Logiciels	426 486	109 937		536 423
Apports en jouissance	4 542 510	234 576		4 777 086
Fonds de commerce	5 500 000			5 500 000
Total immobilisations incorporelles	10 515 519	344 513	0	10 860 032
Agencements et aménagements terrains	0	19 171		19 171
Constructions	1 655 593	1 204		1 656 797
Installations techniques, matériels & outillages industriels	17 114 130	2 063 683	(9 056)	19 168 757
Installations générales, agencements, aménagements	619 289	25 133		644 422
Matériels de transport	127 056	50 184	(29 766)	147 473
Matériels de bureau, d'informatique & mobiliers	693 542	143 033	(581)	835 993
Total immobilisations corporelles	20 209 610	2 302 408	(39 404)	22 472 614
Autres participations	113 000			113 000
Total immobilisations financières	113 000	0	0	113 000
Total actif immobilisé	30 838 129	2 646 921	(39 404)	33 445 646

Fin 2022, les apports en jouissances correspondaient aux 2 portiques maritimes (Noell 1 et Noell 2) mis à disposition par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Le fonds de commerce, correspondant historiquement à une estimation de la moyenne annuelle de cash-flows d'une valeur brute de 5 500 000 euros, était complètement amorti au 31 décembre 2012.

La participation correspond aux titres détenus dans Nord Ports Shuttle. Compte tenu des résultats et des incertitudes qui entouraient l'organisation du marché de la barge à court terme, la valeur des titres Nord Ports Shuttle a été totalement dépréciée au 31 décembre 2015.

Informations financières	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Compte courant d'associés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation
NORD PORTS SHUTTLE	450 000 €	Néant	10%	- €	44 217 €	Néant	4 351 479 €	401 701 €	Néant	Néant

Note 6 – Créances et stocks

Les échéances des créances sont les suivantes (en euros) :

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances clients	8 492 883	8 438 594	54 289
TOTAL GÉNÉRAL	8 492 883	8 438 594	54 289

Les stocks au 31 décembre 2022 sont évalués à 1 398 945 euros (1 239 887 euros au 31 décembre 2021).

Les dépréciations s'analysent comme suit (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Dépréciation des stocks	570 972	44 118	(11 553)	603 538
Dépréciations des clients et comptes rattachés	104 664	3 578	(104 664)	3 578
Total dépréciations	675 636	47 696	(116 217)	607 115

Note 7 – Autres créances

Les autres créances se détaillent comme suit (en euros) :

	31/12/2022	31/12/2021
Taxe sur la valeur ajoutée	719 750	582 668
Avoirs non parvenus	252 675	68 497
Débiteurs divers	47 456	183 576
Comptes courants	44 217	43 139
Avances et acomptes sur commandes		1 756
Total	1 064 098	879 636

En avril 2016, une convention de compte courant a été conclue entre Nord Ports Shuttle et la Société pour un montant de 40 000 euros, rémunéré au taux de 2,5%.

Note 8 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Au 31 décembre 2022, la Société détient 1 929 555 euros de valeurs mobilières de placement (même montant qu'au 31 décembre 2021). La valeur de marché des titres détenus est de 1 941 759 euros (1 934 904 euros au 31 décembre 2021), soit une plus-value latente d'un montant de 12 204 euros (5 349 euros au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022, la Société dispose de 18 338 034 euros en comptes courants non rémunérés (13 974 435 euros au 31 décembre 2021). La Société ne dispose plus de compte courant rémunéré.

Note 9 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance contiennent principalement les locations de terre-plein et des bâtiments (54 564 euros) et les abonnements et frais de maintenances IT (48 508 euros).

Note 10 – Capitaux propres

Le capital social est intégralement libéré et est composé de 25 000 actions d'une valeur nominale de 725,32 euros.

Le capital de la Société est réparti comme suit :

	<i>Situation au 31 décembre 2022 en valeur</i>	<i>Situation au 31 décembre 2022 en %</i>
<i>Terminal Link</i>	16 501 030 €	91%
<i>Grand Port Maritime de Dunkerque</i>	1 631 970 €	9%
<i>Capital Social</i>	<i>18 133 000 €</i>	<i>100 %</i>

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice (en euros) :

Rubriques	Capital social	Autres réserves	Réserve légale	Dividendes	Résultat	Subventions et Provisions et réglementées	Total
31-déc-21	18 133 000	1 357 424	1 354 338	0	6 487 521	0	27 332 283
Affectation résultat 2021		1 163 145	324 376	5 000 000	(6 487 521)		0
Versement de dividendes				(5 000 000)			(5 000 000)
Opérations 2022					9 241 392	776 002	10 017 394
31-déc-22	18 133 000	2 520 569	1 678 714	0	9 241 392	776 002	32 349 677

Les dividendes, à hauteur de 5 000 000 euros, ont été versés suite à l'Assemblée Générale du 01/04/2022.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent 3 506 438 euros au 31 décembre 2021 (3 689 596 euros au 31 décembre 2021). Le poste a évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
- Provisions amiante	242 426	246 283	(157)	488 552
- Provisions médailles du travail	428 771	31 844	(111 362)	349 253
- Provisions indemnités de départ à la retraite	1 784 037	187 520	(1 021 592)	949 965
Provisions pour pensions et obligations	2 455 233	465 647	(1 133 111)	1 787 769
Provision pour litige prud'homal	20 000	43 000	(20 000)	43 000
Provisions pour avaries	1 040 702	1 795 999	(1 161 032)	1 675 669
Provisions pour impôts	173 660		(173 660)	0
Total provisions pour risques et charges	3 689 596	2 304 645	(2 487 803)	3 506 438

Ces provisions comprennent :

- une provision de 488 552 euros pour le plan amiante (242 426 euros au 31 décembre 2021), suite à la signature en décembre 2022 d'un avenant à l'accord de cession anticipée d'activité « amiante » entre les partenaires sociaux et le syndicat professionnel des entrepreneurs maritimes du Port de Dunkerque et qui acte la révision à la hausse de l'indemnité de départ « amiante » pour les personnels éligibles.
- les engagements concernant la médaille du travail des salariés de 349 253 euros (428 771 euros au 31 décembre 2021).
- les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite de 949 965 euros (1 784 037 euros au 31 décembre 2021). A noter qu'un contrat Extension Fin de Carrière de 1 000 000 euros a été souscrit auprès de Prédica en avril 2019.
- une provision pour litige avec un salarié à hauteur de 43 000 euros (20 000 euros au 31 décembre 2021).
- une provision pour avaries de 1 675 669 euros (1 040 702 euros en factures non parvenues au 31 décembre 2021).

Note 12 - Dettes

Emprunts et dettes financières

Les postes d'emprunts et dettes financières ont évolué comme suit sur l'exercice (en euros) :

Rubriques	Ouverture	Souscription	Remboursements	Clôture
Capital restant dû Crédit Agricole (PZ4/5 BFR)	219 616		(219 616)	0
Intérêts courus dus Crédit Agricole	356	45	(401)	0
Capital restant dû Crédit Agricole (Engins)	85 911		(85 911)	0
Intérêts courus dus Crédit Agricole	13	6	(19)	0
Capital restant dû Caisse d'Epargne (PZ8)	6 711 878		(688 398)	6 023 480
Intérêts courus dus Caisse d'Epargne	5 220	71 104	(71 639)	4 685
Capital restant dû Société Générale (Empty Handler + Stackers)	1 269 584		(183 041)	1 086 543
Intérêts courus dus Société Générale	540	5 970	(6 047)	462
Capital restant dû Société Générale (Stackers)		560 000	(92 770)	467 230
Intérêts courus dus Société Générale		1 396	(1 347)	49
Total Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 293 118	638 521	(1 349 190)	7 582 448

° Prêt Crédit Agricole PZ4/5 BFR

En juillet 2010, le Grand Port Maritime Dunkerque avait consenti à la Société un prêt d'un montant total

de 8 650 000 euros en vue de rembourser l'ensemble des sommes restant dues au titre des emprunts souscrits en 2009 auprès de la KBC Bank et de reconstituer un minimum de fonds de roulement. Cet emprunt devait être remboursé en capital selon les modalités suivantes :

- pour une partie s'élevant à 7 150 000 euros en 40 trimestrialités de 178 750 euros à compter du 1^{er} octobre 2010 ;
- pour le solde de 1 500 000 euros en un versement in fine.

Le prêt portait intérêt au taux fixe de 3,5% l'an.

Le 2 janvier 2018, l'emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé du capital restant dû de 3 466 250 euros et des intérêts courus s'élevant à 30 330 euros, suite au refinancement de 3 466 250 euros souscrit auprès du Crédit Agricole, sans garantie et aux conditions suivantes :

- durée : 48 mois
- échéances trimestrielles constantes
- taux : 0,73% l'an

Au 31 décembre 2022, l'emprunt est totalement remboursé (le capital restant dû s'élevait à 219 616 euros et les intérêts courus s'élevaient à 356 euros au 31 décembre 2021).

° Prêt Crédit Agricole Engins

En novembre 2018, la Société a souscrit un emprunt de 1 542 472 euros auprès du Crédit Agricole pour financer l'acquisition de 3 stackers et 6 tracteurs, sans garantie et aux conditions suivantes :

- durée : 36 mois
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,18% l'an

Le remboursement du prêt a débuté le 21 février 2019 et le déblocage des fonds a été étalé de mars à septembre 2019.

Au 31 décembre 2022, l'emprunt est totalement remboursé (le capital restant dû s'élevait à 85 911 euros et les intérêts courus s'élevaient à 13 euros 31 décembre 2021).

° Prêt Caisse d'Epargne PZ8

En juin 2019, la Société a souscrit un emprunt d'un montant maximal de 8 500 000 euros dont 6 885 477 euros débloqués auprès de la Caisse d'Epargne pour financer l'acquisition du Portique ZPMC n°8 muni d'un spreader ainsi qu'un lot de pièces détachées aux conditions suivantes :

- durée : 10 ans
- échéances trimestrielles constantes
- taux : 1,12% l'an

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 6 023 480 euros (6 711 878 euros au 31 décembre 2021) et les intérêts courus s'élèvent à 4 685 euros (5 220 euros au 31 décembre 2021).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Empty Handler et 2 Stackers Konecranes

En septembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 1 300 000 euros auprès de la Société Générale pour refinancer l'acquisition de 2 Empty Handler et pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 7 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,51% l'an

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 1 086 543 euros (1 269 584 euros au 31 décembre 2021) et les intérêts courus s'élèvent à 462 euros (540 euros au 31 décembre 2021).

° Prêt Société Générale Engins : 2 Stackers Kalmar

En novembre 2021, la Société a souscrit un emprunt de 560 000 euros auprès de la Société Générale pour financer l'acquisition de 2 Stackers aux conditions suivantes :

- durée : 5 ans
- échéances mensuelles constantes
- taux : 0,29% l'an

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû s'élève à 467 230 euros et les intérêts courus s'élèvent à 49 euros.

Charges à payer

Elles sont principalement composées :

- du poste Fournisseurs Factures non parvenues pour une somme de 2 518 382 euros (2 615 094 euros au 31 décembre 2021) ;
- des dettes vis-à-vis du personnel dues au titre des congés payés, modulation horaire, pénibilité, participation et autres primes, y compris charges sociales, soit un montant total de 4 495 124 euros (4 405 306 euros au 31 décembre 2021) ;
- les autres taxes assises sur les salaires et le prélèvement à la source pour une somme de 127 316 euros (198 094 euros au 31 décembre 2021) ;
- les autres impôts (Contribution Economique Territoriale, Organic et TVS) pour un montant de 131 600 euros (130 266 euros au 31 décembre 2021).

Echéances

Les échéances des dettes sont les suivantes (en euros) :

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès ets de crédit	7 582 448	989 191	3 854 559	2 738 698
Fournisseurs et comptes rattachés	3 586 640	3 586 640		
Personnel et comptes rattachés	2 883 317	2 883 317		
Sécurité Sociale et organismes sociaux	3 105 883	3 105 883		
ÉTAT :				
Prélèvement à la source	63 444	63 444		
Impôt sur les sociétés	652 665	652 665		
Autres impôts et taxes	195 472	195 472		
Dettes / immob & comptes rattachés	559 857	559 857		
Autres dettes	86 404	86 404		
TOTAL GÉNÉRAL	18 716 131	12 122 873	3 854 559	2 738 698

Note 13 – Chiffre d'affaires

Terminal des Flandres est une société de prestations de services qui génère un chiffre d'affaires lié directement à son activité principale : « la réalisation des opérations de manutention portuaire ». Son chiffre d'affaires se décompose comme suit (en euros) :

Secteurs d'activité	Exercice clos le 31/12/2022		Exercice clos le 31/12/2021	
	Part du CA	Soit en Euros	Part du CA	Soit en Euros
Opérations Navires / Barges :				
Chargement, déchargement	64,30%	35 415 862	67,03%	31 104 209
Opérations Parc :				
Gestion du parc	31,31%	17 244 378	28,49%	13 219 513
Opérations Empotage	0,32%	173 601	0,43%	200 475
Contribution ISPS	2,00%	1 102 971	2,27%	1 051 395
Contribution Pénibilité	1,75%	965 059	1,42%	656 843
Ventes Fournitures d'exploitation	0,00%	0	0,00%	1 603
Locations (engins ou immobilières)	0,08%	43 748	0,09%	43 013
Refacturation de charges :				
Prêt de personnel et diverses charges	0,25%	135 835	0,27%	126 505
Total	100,00%	55 081 455	100,00%	46 403 557

Note 14 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 26 000 euros (25 000 euros en 2021). L'intégralité de ce montant concerne le contrôle légal des comptes.

Note 15 – Résultat financier et exceptionnel

Produits financiers : 2 122 euros

Les produits financiers comprennent 1 044 euros de gain de change et 1 078 euros de produits issus du compte courant d'associé.

Charges financières : 78 521 euros

Les charges financières concernent :

- les charges d'intérêts des prêts souscrits auprès du Crédit Agricole à hauteur de 51 euros,
- les intérêts courus pour le prêt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne à hauteur de 71 104 euros,
- les intérêts courus pour le prêt souscrit auprès de la Société Générale à hauteur de 7 366 euros.

Produits exceptionnels : 359 314 euros

Les produits exceptionnels correspondent :

- à 14 800 euros de cessions d'immobilisations,
- à 3 143 euros de quote-part de subvention virée au résultat,
- à 167 711 euros de reclassement en immobilisation de factures enregistrées en charge en 2019 et 2020,
- à la reprise de provision pour impôts de 173 660 euros équivalente au montant des rectifications de comptabilité proposées par la Direction des Finances pour l'exercice 2018 qui avait été constituée au 31 décembre 2021.

Charges exceptionnelles : 74 837 euros

Les charges exceptionnelles concernent :

- une valeur nette comptable des immobilisations cédées à hauteur de 3 022 euros,
- des intérêts de retard en rappel de TVA suite au contrôle fiscal sur les exercices 2018 à 2020 à hauteur de 620 euros ainsi qu'un rappel de TVA de 10 000 euros,

- des intérêts de retard en rappel d'Impôt sur les Sociétés suite au contrôle fiscal sur les exercices 2018 à 2020 à hauteur de 12 773 euros,
- une dotation exceptionnelle aux amortissements pour les immobilisations reclassées de 37 998 euros,
- une dotation sur les provisions réglementées (provision pour hausse de prix) de 10 425 euros.

Note 16 – Intéressement et Participation

Le montant de l'intéressement brut s'élève à 335 435 euros au titre de l'exercice 2022 pour le personnel mensualisé (286 858 euros au titre de l'exercice 2021). Le montant de l'intéressement net est de 302 898 euros intégralement versé en juillet 2022.

Le montant de la participation brute estimée s'élève à 891 312 euros au titre de l'exercice 2022 pour le personnel mensualisé (652 032 euros au titre de l'exercice 2021). Le montant net est de 804 855 euros à verser sur 2023. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 178 262 euros.

Le montant de l'intéressement brut s'élève à 98 966 euros au titre de l'exercice 2022 pour les Ouvriers Dockers Occasionnels, personnel en CDD d'usage constant (64 386 euros au 31 décembre 2021). Le montant de l'intéressement net est de 89 367 euros intégralement versé en juillet 2022.

Une provision de participation pour les Ouvriers Dockers Occasionnels a été constituée pour un montant brut de 266 500 euros (232 440 euros au 31 décembre 2021). Le montant net est de 240 649 euros à verser sur 2023. Les charges sociales correspondant au forfait social sont évaluées à 53 300 euros.

Note 17 – Situation fiscale

La Société ne disposait plus de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2022.

Note 18 – Informations vis-à-vis des entreprises liées et des parties liées

Informations concernant les parties liées

La Société n'a réalisé au cours de l'exercice aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché.

Informations vis-à-vis des entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

Entreprise	Société du Groupe CMA CGM (*)	GPMD	NORD PORTS SHUTTLE
Autres participations			-
Créances clients et comptes rattachés	5 981 973	45 923	5 389
Autres créances	71 654	183 995	44 217
Charges constatées d'avance		54 564	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	812 692	854 193	
Autres dettes	36 678		

(*) Participation du groupe CMA CGM incluant les entreprises CMA CGM SA, Containerships – CMA CGM GmbH, Ceva Freight Management France SAS, CMA CGM Guadeloupe, CCIS France, Terminal Link, CMA CGM Agences France S.A.S.

Note 19 – Engagements hors bilan

Droits individuels à la formation

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation est remplacé par le Compte Personnel de Formation alimenté via des versements à l'OPCO.

Engagements divers

- CONVENTION D'EXPLOITATION DU TERMINAL

Terminal des Flandres a conclu avec le Grand Port Maritime de Dunkerque une convention d'Exploitation en avril 2001 pour une durée de 30 ans portée à 38 ans par l'avenant n°6 conclu le 11 février 2019, soit jusqu'au 30 avril 2039.

- CREDIT-BAIL PORTIQUE ZPMC 6 et 7

Terminal des Flandres a conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en avril 2017 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°6, soit jusqu'au 31 juillet 2028. Il reste 4 967 222 euros de loyer à verser au 31 décembre 2022 sur les 8 638 646 euros dus initialement (il restait à verser 5 831 086 euros au 31 décembre 2021).

La Société a également conclu avec la Banque Postale un contrat de crédit-bail avec option d'achat en décembre 2018 pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du portique n°7, soit jusqu'au 30 juin 2030. Il reste 5 307 496 euros de loyer à verser au 31 décembre 2022 sur les 8 002 245 euros dus initialement (il restait à verser 6 015 162 euros au 31 décembre 2021).

- GAGE PORTIQUE ZPMC 8

Terminal des Flandres a conclu avec la Caisse d'Epargne un prêt moyen terme en juin 2019 pour le financement du portique n°8. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de cet équipement.

- GAGE 2 EMPTY HANDLER ET 2 STACKERS KONECRANES

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en septembre 2021 pour le refinancement de 2 Empty Handler et pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

- GAGE 2 STACKERS KALMAR

Terminal des Flandres a conclu avec la Société Générale un prêt moyen terme en novembre 2021 pour le financement de 2 Stackers. En garantie du remboursement en capital, intérêts et accessoires, la Société a signé un contrat de gage de ces équipements.

- LOCATIONS

Libellé	MARQUE	COUT DU LOYER MENSUEL	Début de loc	Durée	Fin de loc	Nombre de mois restant	Engagement au
							31/12/2022
<i>Véhicules .</i>							
Megane	Renault	389,00 €	28/02/2019	48 mois	28/02/2023	2	778 €
Clio	Renault	713,28 €	01/07/2020	37 mois	31/07/2023	7	4 993 €
508	Peugeot	711,30 €	15/01/2021	36 mois	15/01/2024	13	9 247 €
Ibiza	Seat	150,90 €	17/12/2021	37 mois	16/01/2025	25	3 773 €
Tiguan	Volkswagen	354,06 €	30/12/2021	37 mois	29/01/2025	25	8 852 €
T-Roc	Volkswagen	544,83 €	25/05/2022	37 mois	25/05/2025	29	15 800 €
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>							
Parc impression	Canon	509,80 €	05/11/2019	48 mois	31/12/2023	12	6 118 €
Parc impression contremaître	Lixxbail	62,67 €	01/07/2020	42 mois	31/12/2023	12	752 €
TOTAL ENGAGEMENTS AU							50 312 €

Note 20 – Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Terminal Link S.A.S. sise au 4 Quai d'Arenc, 13002 Marseille.

Note 21 – Rémunération des dirigeants

Il n'y a pas de rémunération pour la fonction de président.

Note 22 – Effectif moyen

L'effectif moyen se décompose comme suit :

Composition	2022	2021
Directeur	5	4
Cadres	14	13
Agents de maîtrise et technicien	65	62
Employés	3	4
Ouvriers	118	87
TOTAL	204	169

L'entreprise a eu recours aux CDD d'usage constant à hauteur de 114 626 heures (102 448 heures en 2021) et la sous-traitance portuaire pour 564 heures (2 322 heures en 2021).

Note 23 - Evénements post clôture

A la date d'arrêté des comptes, il n'y a pas d'élément significatif apparu en 2023 relatif à l'année 2022.

" certifié conforme à
l'original "

TERMINAL DES FLANDRES S.A.S

Société par Actions Simplifiée
au capital de 18.133.000 Euros
Siège social : 5895 Route du Royaume Uni 59279 LOON PLAGE
- :- :- :-
437 779 846 R.C.S. DUNKERQUE

(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU COMITE DE DIRECTION SUR LES COMPTES ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Le présent rapport est établi pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Le présent rapport a été préparé par M. Marc RIONDEL, Directeur Général.

Nous vous rappelons que tous les documents vous ont été régulièrement adressés.

A - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

I - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Après la forte croissance de 2021, l'activité a continué de progresser de 13% en *moves* et 15% en Containers Equivalent Vingt Pieds (EVP), du fait de la combinaison de l'augmentation des escales des lignes déjà existantes (FAL et NEFWI notamment) et du développement de la Société comme hub de transbordement pour le UK (FAL et feeders). Sur l'année, l'activité domestique est en hausse de 11%, le transbordement de 16% et les *shiftings* de 5%.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 19%, soit plus que le volume d'activité, qui s'explique par

- Baisse relative du % de *shiftings*, peu rémunérateurs,
- Légères augmentations tarifaires 2022 obtenues,
- Et surtout, une forte augmentation conjoncturelle des revenus de stockage (en particulier au 3^e trimestre) du fait de la forte désorganisation des chaînes logistiques.

Les autres produits sont constitués des reprises de provisions, compensés par les dotations aux provisions des coûts d'exploitation. La principale reprise de provisions est liée au changement de taux d'actualisation du calcul actuariel de provision de retraite (-1M€).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 18% en 2022. Les efforts de gestion ont ainsi permis de limiter la hausse par mouvement, malgré les effets inflationnistes notoires, en particulier sur les charges d'énergie (Electricité et fuel) et le coût du travail.

Les dotations d'exploitation augmentent en ligne avec les investissements significatifs consentis par la Société dans le but d'accompagner sa croissance continue.

Le résultat net comptable de 2022 est en forte croissance à 9 241 392 Euros contre 6 487 521 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les opérations financières et les opérations exceptionnelles ne présentent pas d'évolution significative

Compte tenu de ces diverses opérations, le résultat de l'exercice clos se présente ainsi

	31 12 2022	31 12 2021	Variation
Volumes (Equivalent Vingt Pieds)	779 870	679 178	15%
Chiffre d'affaires	55 081 455	46 403 557	19%
Autres produits	2 831 237	986 428	187%
Achats & approvisionnements	(2 514 632)	(1 479 043)	70%
Variations de stock	159 058	77 773	105%
Autres achats et charges externes	(10 122 208)	(9 222 958)	10%
Impôts, taxes et versements assimilés	(900 545)	(723 354)	24%
Salaires et traitements	(14 949 758)	(12 587 619)	19%
Charges sociales	(11 009 747)	(9 576 451)	15%
Amortissements	(2 608 923)	(2 235 427)	17%
Dotations aux provisions	(2 352 341)	(1 798 847)	31%
Autres charges	(153 539)	(270)	56729%
Résultat d'exploitation	13 460 055	9 843 788	37%
Résultat financier	(76 398)	(80 433)	(5%)
Résultat exceptionnel	284 477	105 118	171%
Participation	(1 157 812)	(858 072)	35%
Impôts	(3 268 930)	(2 522 880)	30%
Résultat net comptable	9 241 392	6 487 521	42%

II - PRESENTATION DU BILAN (54.572.245 €)

a) L'actif :

Compte tenu des immobilisations brutes de 57 287 469 € et des amortissements et provisions de 33 445 646 €, l'actif immobilisé net s'élève à 23 841 823 €
L'actif circulant net totalise 30 730 422 € (en ce compris une somme de 114 022 € au titre des charges constatées d'avance)

b) Le passif :

Les capitaux propres sont positifs de 32 349 676 €
Le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de 9 241 392 €

B - CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ECOULE (PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES) - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1° Exercice 2022

Volumes manipulés (avec shiftings) 440 331 mouvements – 779 870 EVP

L'exercice 2022 a été marqué par les principaux faits suivants

- Hausse continue de l'activité, liée à
 - Renforcement des escales de lignes existantes (FAL, NEFWI).
 - Fort développement de l'activité de transbordement à Dunkerque avec essor de plusieurs lignes feeders, pour desservir Liverpool, Bristol, Dublin
 - Activité très soutenue et régulière tout au long de l'année, exceptée une chute brutale en novembre et décembre
- Désorganisation des chaînes logistiques globale avec, en particulier, des grands ports européens saturés, des escales fréquemment hors de leur programme habituel et des nombreux challenges pour évacuer les containers des terminaux par route ou par mer.

Forte augmentation des heures de travail sur le port, d'où le plan de recrutement massif et l'important effort consenti en formation de personnel
Acquisition d'engins de manutention supplémentaires pour faire face à la forte activité et plus particulièrement à ses pics,
Réception de surfaces de stockage additionnelles délivrées par le GPMD,
Effort soutenu sur le recouvrement des créances clients, ce qui a contribué à la hausse de la trésorerie,
Fin du contrôle fiscal portant sur les exercices 2018 à 2020 (aucun point majeur).

2° Evénements Post-Clôture

Il n'y a pas, à ce jour, d'élément significatif apparu en 2023.

3° Perspectives Exercice 2023

Pour être compétitif, la Société doit offrir une qualité de services de premier ordre : déployer suffisamment de portiques, offrir une productivité comparable aux ports majeurs, maintenir des prix serrés, être toujours flexible. Le coût des autres services portuaires compte beaucoup dans l'attractivité du terminal, d'autant que la taille limitée des escales rend plus difficile l'absorption des coûts fixes.

Vis-à vis des compagnies maritimes .

Toutes les compagnies maritimes sont bienvenues et servies avec la même fiabilité

Clients diversifiés

La Société doit élargir son portefeuille clients. Il est important d'accueillir de nouveaux armateurs et d'aider les lignes indépendantes à se développer. Pour cela, il faut travailler sur les filières d'excellence (reefers), la fiabilité, améliorer l'inbalance et proposer une alternative à la massification belge. De nombreux contacts sont établis avec des prospects, intéressés par les prestations proposées par la Société.

Lignes courtes

La Société doit continuer de solidifier les lignes courtes en 2023. Ce sont certes des volumes moins rentables, mais qui permettent de se rendre incontournable et de consolider les lignes principales. Une nouvelle ligne vers le UK est espérée lorsque l'économie britannique repartira.

Gros Navires

La Société doit continuer ses efforts de flexibilité maximale pour traiter les gros navires qui ne peuvent pas attendre d'accéder aux autres ports principaux. Il faut, à ce titre, continuer de promouvoir les forces de la Société (port en eaux profondes, 8 portiques, accès au quai immédiat, flexibilité dans l'organisation du travail) en plus de tirer parti de la désorganisation de la concurrence (escales spot, hub de vide, attente des navires devant les autres ports), tout en construisant les capacités nécessaires à traiter au plus vite une autre ligne majeure (Asie-Europe, Amérique du sud-Europe), plus profitable.

Vis-à vis des Chargeurs .

Après une excellente montée en image en 2020, la réputation de fiabilité de la Société a été maintenue en 2021, et 2022 (l'AUTF a de nouveau reporté une excellente image du terminal). Cependant, il faut poursuivre notre valorisation du port de Dunkerque auprès de l'Hinterland français et d'intégrer davantage le terminal dans la chaîne logistique. Les transitaires et compagnies maritimes sont présents sur plusieurs ports, des deux côtés de la frontière. C'est en attirant et fidélisant des chargeurs que nous attirerons de nouvelles compagnies maritimes ou de nouveaux services.

Les chargeurs doivent trouver un écosystème accueillant, compétitif, efficace, flexible, ouvert et dynamique. Le dynamisme de tous les acteurs de la place est une nécessité pour gagner du terrain, ce qui nous amène à travailler notre qualité de service avec chaque segment.

Attirer les chargeurs français vers Dunkerque, c'est aussi œuvrer pour l'environnement car cela permet de réduire le trajet en camion, le segment de la chaîne logistique ayant la plus grosse empreinte carbone.

au km Nous poursuivons cette voie de différenciation verte, qui permet de faire converger nos intérêts économiques et civiques

L'Intermodal

En 2022, TDF a poursuivi son développement intermodal

Projets de développement

Avec le soutien de ses actionnaires, des pouvoirs publics et de partenaires sociaux, la Société s'est engagée depuis plusieurs années dans la course au développement de ses activités. Nous sommes en effet convaincus que seuls les terminaux de taille importante ont un avenir économique et logistique réel dans les prochaines années. De nombreux investissements ont donc été engagés (2 portiques en 2020, engins de manutention).

Dans un environnement difficile, il faudra tester la résilience de l'entreprise et néanmoins

- Moderniser les outils informatiques et digitaliser les processus opérationnels,
- Réorganiser la structure administrative

La Société a, pour ce faire, proposé un budget d'investissements conséquent, pour lui permettre de continuer ses efforts de structuration.

Risques et menaces

L'Europe est rentrée en récession et une grande incertitude règne sur 2023. Au mieux, la reprise est espérée au second pour le second semestre.

Par ailleurs, les ports concurrents de l'Europe du Nord représentent une concurrence toujours plus agressive, avec de multiples projets de développement de capacités.

Il appartient donc au management de s'adapter rapidement aux nouvelles contraintes afin de transformer ces risques en opportunités pour continuer le développement de la Société.

Par ailleurs, l'inflation galopante sur les principaux postes de dépenses (coût du travail, énergie, approvisionnement en pièces et engins) combiné à une hausse de charges sociales (pénibilité, accident du travail) vont générer des surcoûts qui sera difficile de retraduire en augmentation tarifaires. Une maîtrise accrue des coûts d'exploitation sera donc nécessaire pour protéger la rentabilité économique de l'activité.

C - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES 3 EXERCICES PRECEDENTS ; ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ; AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES, DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES (Art. 39-4 du CGI)

En 2022, la Société a versé à ses actionnaires 5 000 000 € de dividendes au titre du résultat 2021 (3 500 000 € de dividendes avaient été versés en 2021 au titre du résultat 2020 et 3 800 000 € de dividendes avaient été versés en 2020 au titre du résultat 2019).

La Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement au cours du présent exercice.

Une somme de 11 782 € (correspondant à des parts de loyers non déductibles pour des véhicules de tourisme) a été réintégrée au résultat fiscal.

D - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'y a pas de rémunération pour la fonction de président, ni pour la fonction de directeur général. Le Directeur Général n'est rémunéré que via son contrat de travail.

E – FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient des titres de participation dans la société Nord Ports Shuttle à hauteur de 113 000 € (dont 113 000 € dépréciés), soit 10% du capital de la société constituée en partenariat avec la Compagnie Fluviale de Transport.

F - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par un bénéfice de 9 241 392 €, augmenté

du poste des autres réserves de 2 520 568,73 €, génère un bénéfice distribuable de 11 761 960,60 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante

Origine

- Poste « Réserve légale » avant affectation	1 678 714 €
- Poste « Autres réserves » avant affectation	2 520 569 €

Résultat de l'exercice :

- Bénéfice	9 241 392 €
------------	-------------

Affectation du bénéfice distribuable :

- Affectation partielle au poste « Réserve légale »	134 586 €
- Distribution de dividendes	4 000 000 €
- Affectation au poste « Report à nouveau »	5 106 806 €

Postes après affectation :

- Poste « Réserve légale » après affectation	1 813 300 €
- Poste « Autres réserves » après affectation	2 520 569 €
- Poste « Report à nouveau »	5 106 806 €

Le dividende ressortirait à 160 € par action et serait payé au plus tard le 30 juin 2023

G - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.227-10 DU CODE DE COMMERCE ET L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2022. Il vous sera donné lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes

I - INFORMATIONS EN MATIERE DE DELAIS DE PAIEMENT

En vertu de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes sont tenues de présenter dans le rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients

Conformément à l'article D. 441-4 du même code, les informations requises sont

- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice

l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de supprimer la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles sur le bilan et le compte de résultat.

A LOON PLAGE, le 5 MARS 2023.

Le Président,
M Laurent MARTENS

